



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 31 aout 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 20 aout, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Arc en Barrois en raison de l'application des mesures de distanciation imposées par l'épidémie de COVID 19, le mardi 31 aout 2021 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FRÉQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- ✓ Point sur les travaux en cours,
- ✓ Validation des propositions de la Commission d'appel d'offres concernant les travaux du Bâtiment du site administratif du Parc National,
- ✓ Budget Principal : Décisions modificatives,
- ✓ Espace France Services,
- ✓ Vente parcelle Lotissement Saint Jacques,
- ✓ Bail Anne-Lise ANDREOTTI.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Julia MOLARD.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Elodie JUILLET est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents approuvent et émargent le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021.

Le Maire propose un ajout à l'ordre du jour : Délibération relative à la demande de subvention pour l'opération de chaulage 2021. Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

Aire de jeux du Jardin des Gardes :

Patrick ZED, en charge du dossier, précise que les demandes de subventions ont été réalisées et que les devis sont signés.

Le terrain a été préparé par les services techniques de la Commune. Le début des travaux est prévu pour la mi-septembre.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des vues virtuelles du projet sont consultables sur le site de la Commune (<https://www.arc-en-barrois.com/les-cultes>)

Accueil de Jour :

Le Maire indique que la réception des travaux n'est pas encore réalisée en raison des quelques finitions restantes. Il précise que le personnel comme les résidents ont pris leurs marques et se déclarent très satisfaits des nouveaux locaux.

Le logement de fonction devrait être prêt pour la fin de l'automne.

Une visite du site sera organisée prochainement pour le Conseil Municipal.

Site Administratif du Parc National :

Les travaux de toiture sont réalisés à 50%.

Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis matin.

Surpresseur Saint Jacques :

Les travaux sont terminés. Reste la mise en route de la télégestion qui devrait intervenir mi-septembre.

Réserve incendie de la Maison Paulin ;

Bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie :

Ces deux opérations sont terminées et en attente de versement des subventions.

Toitures Bâtiments communaux :

Des travaux importants de mise en sécurité de plusieurs toitures de bâtiments communaux doivent être envisagés : Cabinet dentaire, Église Saint Martin, École élémentaire, Relais. Alain RENAUDIN va demander des devis afin que ces travaux puissent être réalisés avant l'hiver.

Voirie 2021 :

Les reprises du parking de l'église et de la rue Gabriel Peignot sont achevées. La réception de travaux sera organisée prochainement avec l'entreprise BOUREAU.

Le parking des ateliers communaux sera réalisé par l'entreprise EIFFAGE semaine 42.

Réseau Assainissement :

Pascal CHANTÔME informe le Conseil Municipal des réels progrès enregistrés en matière d'eaux usées. L'essai de la nouvelle pompe de relevage installée derrière la salle des fêtes est concluant. La seconde a donc été commandée afin de parachever l'équipement. De plus, il semble que l'impact du courrier de sensibilisation envoyé aux habitants soit tout à fait positif.

Il précise aussi qu'à la suite de problèmes de refoulement chez Mme RICHARD, une réunion a été organisée avec le Cabinet EUROINFRA, l'entreprise HYDRO&VIDEO et les services de l'État. Cette partie du réseau a été nettoyée dans la foulée. Il a été décidé un nettoyage systématique du réseau communal sur quatre ans. Cette opération vise à réduire considérablement les risques d'obstruction du réseau.

SITE ADMINISTRATIF DU PARC NATIONAL : Commission d'Appel d'Offres

Délibération n° : D202149

Objet de la délibération
Site Administratif du
Parc National
Phase II
Validation des offres
(2)

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juillet 2021 pour statuer sur le lot n°3 Menuiserie, laissé en attente en raison des négociations menées avec l'Architecte des Bâtiments de France lors de la réunion du 6 avril 2021 concernant les travaux d'aménagements du site administratif du Parc National (Phase II),
Sur proposition de Madame Pauline DESGREZ, Architecte et Maître d'œuvre, la commission soumet le choix suivant :

Lot n°3 : Menuiserie
Entreprise BGC de Chamarandes (52)

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour un montant HT de 21 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise ci-dessus pour les montants énoncés.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Délibération n° : D202150

Objet de la délibération
Site Administratif du
Parc National
Phase III
Validation des offres

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juillet 2021 pour statuer sur le lot Chauffage-Climatisation concernant les travaux d'aménagements du site administratif du Parc National (Phase III),
Sur proposition de Madame Pauline DESGREZ, Architecte et Maître d'œuvre, et après étude des dossiers présentés, la commission soumet le choix suivant :

Lot : Chauffage-Climatisation
Entreprise EC52 de Chaumont (52)
Pour un montant HT de 84 650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise ci-dessus pour les montants énoncés.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n° : D202151

Objet de la délibération
Budget principal
DM N°1

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative s'établissant comme suit :

Budget Principal : DM n°1

Imputation	Libellé	Montant
2315	Installations matériel...	- 49 300 €
021	Virement à la section de fonctionnement	- 18 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 18 000 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	18 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €
1311	Subventions	26 300 €
204172	Subventions des équipements	2 500 €
202	Frais sur documents d'urbanisme	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire explique que le Président de la République a décidé le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre aux citoyens de faciliter les principales démarches administratives au quotidien, au plus près du terrain sur tout le territoire et notamment dans les zones rurales. Il précise qu'il y aura deux sites sur le territoire de la CC3F : Arc en Barrois et Chateaufvillain.

Délibération n° : D202152

Objet de la délibération
CRÉATION ET
GESTION DE
MAISONS DE
SERVICES AU PUBLIC
Modifications statutaires
CC3F

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes des Trois Forêts a décidé lors de son Conseil Communautaire, en date du 20 juillet 2021, d'approuver la prise de compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12/04/20 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Le Maire rappelle, que parallèlement et conformément au CGCT, chaque Commune membre de la CC3F doit se prononcer sur cette décision.

Après avoir exposé le dossier, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer quant à celui-ci. Dans ce cadre, il demande au Conseil Municipal de confirmer la décision du Conseil Communautaire et d'accepter la modification des statuts de la CC3F.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts actuels de la CC3F ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CC3F du 20/07/2021 relative à la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12/04/20 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ;

L'exposé du dossier et les nouvelles propositions entendus, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la prise de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12/04/20 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par la CC3F ;
- D'approuver les statuts modifiés annexés à la présente délibération ;
- De charger le Maire d'en informer la CC3F ;
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

LOTISSEMENT SAINT JACQUES : VENTE PARCELLE N°5

Délibération n° : D202153

Objet de la délibération

Lotissement Saint
Jacques
Vente Parcelle n°5
ZO n°107

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre d'achat de la parcelle N°5, cadastrée ZO n°107 du lotissement Saint Jacques émanant de Mme Julie CORVISIER et M Louis GARRIGOU.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 26 mai 2009, que le prix de vente des parcelles est fixé à 30 €/m², que l'acompte afférent à la promesse de vente d'élève à 5% du montant TTC du prix de vente et que celui-ci sera versé lors de la signature du compromis de vente qui aura une durée de 12 mois. Il précise que la Participation pour Voies et Réseaux est comprise dans ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à Mme Julie CORVISIER et M Louis GARRIGOU la parcelle N°5 cadastrée ZO-107 d'une superficie de 808 m² au prix de 30 € le m² soit une somme de 24 240 € TTC.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents.

BAIL ANNE-LISE ANDREOTTI

Délibération n° : D202154

Objet de la délibération

BAIL Anne-Lise
ANDREOTTI

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Daniel ANDREOTTI ne
participe pas au vote.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type III situé 38A rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Madame Anne-Lise ANDREOTTI moyennant un loyer de mensuel de quatre cent vingt euros (420 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois. Il précise qu'à cette somme s'ajoute quatre-vingt euros (80 €) de charges.

Cette location est consentie à partir du 15 septembre 2021 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Romain BERNOT, Notaire à Arc en Barrois, aux frais partagés de la Commune et de la locataire.

CHAULAGE 2021

Délibération n° : D202155

Objet de la délibération

Épandage des Boues
COVID 19
Subventions 2021

A l'unanimité

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'épidémie de COVID 19, et comme en 2020, il n'est plus autorisé d'épandre en l'état les boues issues de la station d'épuration. Il apparaît nécessaire de traiter auparavant les boues au lait de chaux et de faire établir des analyses de matières avant et après le traitement. Cette opération est coûteuse

Le Maire propose donc de solliciter le Département de la Haute-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le but d'obtenir des subventions quant au financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le Département de la Haute-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le but d'obtenir des subventions quant au financement de l'opération développée ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents

QUESTIONS DIVERSES

➤ **MARCHE DU TERROIR**

Patrick ZED fait un bilan très positif de l'opération : exposants et visiteurs très satisfaits malgré l'annulation du marché de juillet pour cause de mauvais temps.

La commission s'est réunie le 30 aout afin d'effectuer un récapitulatif des actions menées et un prévisionnel pour 2022. Les dates sont d'ores et déjà fixées : 11 juin, 2 juillet et 6 aout avec chaque fois une thématique différente.

➤ **SUBVENTIONS 2020**

➤ Délibération n° :
D202156

➤

Objet de la délibération

Subvention
Foyer Rural 2020

A la majorité

Pour : 13
Contre : 1
Abstentions : 0

Patrick ZED vote contre.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'attribuer la subvention suivante à :

FOYER RURAL d'Arc en Barrois (ACM) : 4 600 €

Patrick ZED ne valide pas la demande du Foyer Rural estimant que « Le bilan financier est incompréhensible et ne présente que peu d'élément probant. »

➤ MOTION DE SOUTIEN À LA FNCOFOR

Délibération n° : D202157

Objet de la délibération
Motion de soutien à la
Fédération nationale
des Communes
forestières

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF,

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à cette motion.

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

➤ **IMPLANTATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat départemental souhaite multiplier les points d'apports volontaires en accès libre.

3 sites sont retenus : La déchetterie, la cour de la caserne des pompiers et le futur parking face à la Salle des Fêtes.

➤ **BILAN DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 2 mars dernier, la mise en place d'une participation financière en matière de protection sociale des agents travaillant pour la Commune.

Cette opération a été menée en liaison avec la Mutuelle Nationale Territoriale qui a proposé à chaque agent d'adhérer à un contrat de groupe. Cette solution garantissant des tarifs moins élevés pour des prestations équivalentes. Pour rappel, la Commune participe à hauteur de 8€/mois sur un contrat de maintien de salaire et 12€/mois sur une mutuelle santé.

À ce jour 3 agents bénéficient de la mutuelle santé et 12 agents du dispositif de maintien de salaire.

➤ **RÉSIDENCE PENTHIÈVRE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de HAMARIS d'entreprendre des travaux de restauration de la résidence Penthièvre. Ces travaux concerneraient 12 logements et pourraient commencer en 2022.

➤ **DIA POUR INFORMATION**

Consorts COLIN/BOUTOILLE

BARAT/VOLGANLI

HENROT/JUILLET

➤ **BILAN de la 54^{ème} EXPOSITION de PEINTURE**

Séverine MIELLE présente le bilan de la manifestation qui a réuni 33 peintres et 2 sculpteurs. Elle précise que, malgré les conditions sanitaires strictes, le public était au rendez-vous. Elle remercie vivement les bénévoles présents et les services administratif et techniques de la Commune.

INTERVENTIONS

- Pascal CHANTÔME s'interroge sur le devenir de parcelles bordant la route de Giey et constructibles actuellement.

Le Maire lui répond que les parcelles en question, et d'autres, ne seront plus constructibles dans le cadre du PLUI qui est en cours d'élaboration.

- Frédéric ROSSIGNOL demande ce que devient le bâtiment « Casino » situé rue Amédée Pierre. Le Maire répond qu'il est actuellement en vente.

- Matthieu THOUVENIN transmet la demande d'habitants du lotissement Saint Jacques qui souhaiteraient voir se réaliser l'aire de jeux inscrite sur les plans. De même, il demande si le projet de City-stade est abandonné.

Le Maire répond que ces deux opérations demandent réflexion et qu'elles pourraient être envisagées.

- Carole MARTIN souhaite la mise en place d'une boîte à idée à disposition des habitants. Le Conseil Municipal est favorable. Mme MARTIN s'occupera de son installation sans doute dans la cour du Relais.

- Elodie JUILLET propose de consacrer une part importante de la prochaine édition du bulletin municipal au Parc National. Cette idée est appréciée du Conseil Municipal qui émet un avis favorable.

La séance est clôturée à 23h00.

oo

Monsieur	FRÉQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	CHANTÔME	Pascal	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ZED	Patrick	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	JUILLET	Elodie	Conseillère	
Madame	MARTIN	Carole	Conseillère	
Madame	MIELLE	Séverine	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	Excusée
Monsieur	RENAUDIN	Alain	Conseiller	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean-Charles	Conseiller	